



**Projet : Appui à la Gouvernance Locale et au  
Développement Territoriale  
(AGLDT)**

**TERMES DE RÉFÉRENCE**

**Recrutement d'une firme pour : ELABORATION DE QUATRE PLANS COMMUNAUX DE  
DEVELOPPEMENT POUR LES COMMUNES : ANSE-A-PITRES, BELLADERE LASCAHOBAS ET  
THOMAZEAU**

**I.- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Haïti fait non seulement face à des graves problèmes de sous-développement économique et social mais ceux-ci sont de plus en plus inégalement répartis à travers le pays : les populations rurales accusent un retard très remarqué sur les populations urbaines. Il faut signaler que les femmes sont encore défavorisées par rapport aux hommes en termes d'accès aux services de base et de niveau de vie. Le développement des villes en Haïti au cours des 20 dernières années, et principalement de la zone métropolitaine de Port-au-Prince s'est fait de façon anarchique et sans une orientation et contrôle suffisants de l'Etat pour assurer que cette urbanisation tire avec elle les zones rurales avoisinantes de l'avant. Ce manque de politiques publiques pour un développement territorialement équilibré et sexo spécifiquement équitable hypothèque lourdement la possibilité de réussir la refondation territoriale préconisée par Haïti à travers son Plan Stratégique de Développement à l'horizon 2030. Cette refondation ne pourra se faire sans un réel effort de l'Etat haïtien pour une meilleure territorialisation des politiques publiques, une plus grande redistribution des ressources de l'Etat en dehors de la zone métropolitaine et l'émergence d'institutions territoriales plus capables, autonomes, redevables, inclusives et à l'écoute des besoins et des priorités des femmes et des hommes.

Le Projet « Appui à la Gouvernance Locale et Développement Territorial » (AGLDT) a pour objectif ultime d'appuyer le gouvernement ainsi que les acteurs locaux dans la mise en place à l'échelle territoriale des dispositifs de planification et de gestion du développement. Cette action structurante s'inscrit dans la perspective que toutes les femmes et les hommes des communautés du pays, urbaines ou rurales, bénéficient de services publics de base décents et d'opportunités diversifiées de moyens d'existence. Le Projet appuiera globalement le Gouvernement d'Haïti dans la conception et la mise en œuvre des réformes de déconcentration, de décentralisation et d'aménagement du territoire, en combinant un soutien à la formulation et au pilotage des politiques publiques et à leur opérationnalisation dans des pôles de développement local prioritaires, et ce principalement sur la zone frontalière. Pour ce faire, le projet renforcera la sensibilité au genre des institutions territoriales pour la prestation des services de base en veillant à un accès équitable des femmes et des filles. Le Projet AGLDT est organisé autour de trois grands volets : (i) le pilotage des réformes de déconcentration et décentralisation ; (ii) la modernisation des administrations territoriales (services déconcentrés et collectivités territoriales) ; et (iii) la structuration des mécanismes de développement territorial.

Le Projet AGLDT est un projet de 5 ans du gouvernement, mis en œuvre par le MPCE, le MICT et l'OMRH avec l'appui du PNUD qui est cofinancé par le gouvernement haïtien, le gouvernement canadien et le PNUD.

Le Projet AGLDT est aligné sur la vision et les grands chantiers du PSDH qui vise à faire d'Haïti un pays émergent à l'horizon 2030, et contribue en particulier aux éléments suivants de cette vision :

- Une société équitable, juste, solidaire et conviviale, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, une société moderne où l'État de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis ;
- Une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatif et qualitatif ;
- L'encadrement d'un État unitaire, fort, responsable, garant de l'application des lois et de l'intérêt des citoyens, ainsi que fortement déconcentré et décentralisé.

Suite à la demande officielle des Mairies (Anse-à-Pitres, Belladère, Lascahobas et Thomazeau) adressée au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, il a été décidé que le projet AGLDT accompagne les autorités communales respectives dans le processus d'actualisation/d'élaboration d'un PCD. Il est à noter que le leadership du processus dans son intégralité incombe aux autorités communales. Dans ce cas, le projet AGLDT de concert avec les autorités concernées cherche à recruter des prestataires afin d'élaborer ou d'actualiser les quatre (4) plans communaux de développement des quatre (4) communes susmentionnées.

## **II.- OBJECTIF**

Dans le cadre de sa mission, le projet AGLDT veut appuyer la planification au niveau des collectivités en commanditant l'élaboration ou la révision de 4 plans communaux de développement pour les communes de Anse-à-Pitres, Belladère, Lascahobas et Thomazeau. Cette activité vise, pour chacune des communes cibles :

- L'analyse de l'état des lieux en identifiant les besoins des communautés et le potentiel des ressources communales ;
- La formulation d'une vision du développement avec l'identification des principaux axes de développement ;
- L'identification concertée et participative des priorités de développement des communes concernées traduite dans le cadre de programmes et sous-programmes communaux de développement ;
- L'appui au dialogue interinstitutionnel et intersectoriel pour la définition et le suivi de la politique de développement des communes ;
- La mise en place d'une dynamique et d'une maîtrise territoriale.

### III.- ZONE D'INTERVENTION

La zone d'intervention couvre les communes suivantes : Anse-à-Pitres, Belladère, Lascahobas et Thomazeau.

### IV.- STRUCTURES IMPLIQUEES

Les différentes mairies des communes concernées seront les maîtres d'ouvrages de leurs PCD respectifs. Les prestataires rendront compte directement à ces mairies. Cependant, la Direction de l'Aménagement du territoire et du Développement local et régional (DATDLR) du MPCE et le projet AGLDT viendra en appui pour s'assurer du respect des délais et de la qualité de la prestation.

### V.- METHODOLOGIE

Le processus d'élaboration ou d'actualisation des PCD sera exécuté conformément au processus prévu dans le « **cadre méthodologique-type pour l'élaboration du Plan Communal de Développement** » du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

Le marché sera réparti en trois lots distincts décrits de la manière suivante :

- **Lot 1** : Commune d'Anse-à-Pitres
- **Lot 2** : Commune de Thomazeau
- **Lot 3** : Communes de Lascahobas et de Belladère

**Les intéressés peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où un prestataire voudra soumissionner pour plus d'un lot, il devra soumettre un dossier complet pour chaque lot choisi. Tout dossier soumis doit porter l'indication du lot concerné.**

### VI.- TACHES PRINCIPALES

Les firmes auront la responsabilité de conduire, en collaboration avec l'équipe du projet et les autorités communales, les activités devant permettre l'atteinte des objectifs susmentionnés.

De façon spécifique, les firmes assumeront les tâches suivantes :

- Créer et animer les structures de dialogue pour la réalisation du PCD (Groupe de travail, Comité de pilotage, comité de concertation, forums participatifs) ;
- Réaliser le diagnostic participatif des communes et celui des acteurs à travers des focus group, enquêtes, ou d'autres outils de recherche de données ;
- Faciliter l'élaboration des stratégies de développement des communes ciblées pour les 5 prochaines années de façon participative ;
- Finaliser les documents de PCD et assurer leur vulgarisation ;
- Organiser la restitution et la validation de chaque produit d'étape attendu auprès des communes bénéficiaires. Les documents formels aux fins de validation seront présentés et validés par le Conseil Municipal avec l'appui technique du Ministère de Planification et de la Coopération Externe (MPCE) ;
- Appuyer la mise en place d'un Comité de Mise en Œuvre (CMO) du PCD ;
- Elaborer l'arrêté communal y relatif.

## VII.- LIVRABLES ATTENDUS

- **Livrable1** – Rapport préliminaire incluant un Calendrier de travail et approche méthodologique finalisés et validés : 1 semaine après la signature du contrat
- **Livrable 2** - Document de diagnostic participatif de la commune et annexes cartographiques
- **Livrable 3** - Document préliminaire du PCD
- **Livrable 4** - Rapport final comprenant la version consolidée de l'étude, l'arrêté communal et les procès-verbaux des rencontres de mise en place des comités (comités de pilotage, comité de concertation et comité de mise en œuvre).

## VIII. DUREE DE LA CONSULTATION

La consultation s'échelonnera sur une période de six (6) mois en tout à partir de la signature du contrat.

## IX.- PROFIL DU PRESTATAIRE DE SERVICE

Cette consultation s'adresse aux firmes d'études qui devront répondre au profil suivant :

- Avoir au moins 5 années dans l'élaboration de plans communaux de développement, la planification stratégique participative ou la planification territoriale ;
- Avoir une expérience de travail en appui aux Collectivités Territoriales ;
- Démontrer une capacité logistique pour la réalisation de l'étude ;
- Avoir de l'expérience dans le domaine de la planification stratégique tels que : concepts et outils de l'approche de planification stratégique ;
- Connaissances/expériences en animation d'ateliers de formation et d'utilisation d'outils techniques en planification stratégique ;
- Expérience antérieure en planification territoriale sensible au genre et/ou méthodologie de planification participative est un atout
- Disposer d'une équipe pluridisciplinaire couvrant tous les champs de la consultation.

L'équipe de consultants proposée devra comporter les compétences minimales suivantes :

**Un chef de mission**, qui aura la responsabilité globale de la consultation et de la coordination de l'équipe. Il devra disposer des qualifications minimales suivantes :

- Détenteur d'un diplôme universitaire, niveau master, en économie, planification, aménagement du territoire, sciences du développement, ou toute autre discipline connexe ;
- Une expérience professionnelle générale d'au moins dix (10) ans ;
- Une expérience spécifique d'au moins trois ans (3) ans dans l'élaboration de PCD ou d'autres documents de planification ;
- Expérience antérieure en méthodologie de planification participative ;
- Expérience antérieure en planification territoriale sensible au genre est un atout ;
- Une capacité démontrée de synthèse, d'analyse et de rédaction en français.

**Un Sociologue ou un spécialiste en population**, chargé de l'analyse des dynamiques sociales et démographiques au sein de la commune, et responsable de l'aspect genre, avec les qualifications minimales suivantes :

- Licence en sociologie ou en population et développement
- Une expérience générale de 5 ans
- Une expérience spécifique d'au moins trois (3) ans dans la conduite d'enquêtes de terrain, de formation ou d'animation
- Une expérience justifiable dans le milieu haïtien, de préférence dans les zones de province

**Un Spécialiste en ressources naturelles**, chargé du diagnostic biophysique de la commune :

- Licence en ressources naturelles
- Une expérience générale de 5 ans
- Une expérience spécifique d'au moins trois (3) ans dans la conduite d'enquêtes de terrain, de formation ou d'animation
- Une expérience justifiable dans le milieu haïtien, de préférence dans les zones de province

**Un économiste** qui sera en charge du volet économique de la planification. Il devra disposer des qualifications minimales suivantes :

- Détenteur d'un diplôme de niveau maîtrise en économie ;
- Une expérience spécifique d'au moins cinq (5) ans dans l'analyse économique dans un contexte de planification.

**Un cartographe** (ou un graphiste maîtrisant les systèmes SIG), spécialiste en Système d'Information Géographique. Il devra disposer des qualifications minimales suivantes :

- Diplôme universitaire de niveau licence, en géographie, aménagement du territoire, ou dans un domaine connexe ;
- Expérience spécifique d'au moins cinq (4) ans en appui en cartographie et analyse spatiale.

## **XI. MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les paiements seront effectués suivant les modalités du tableau ci-dessous :

<b>Paiement</b>	<b>Réalisation des travaux par lot</b>	<b>Date</b>
20%	Livrable 1	Rapport préliminaire
40%	Livrable 2	Document de diagnostic participatif
20%	Livrable 3	Document préliminaire du PCD
20%	Livrable 4	Rapport final